



## Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA  
Membres : Mmes FORBIN, LEBLOND,  
MM. BEZIA, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENEC, RAMACKERS  
CD : M. FORNARELLI  
Excusés : Mme QUENTEL,  
M. BEAUJOUAN

### PV du 28 octobre 2025

*Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.*

### **AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS**

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

**Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.** Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

### **CORRESPONDANCE**

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

**Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.**

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.



### **MODIFICATION DE MATCH**

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

#### **A noter :**

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

### **FEUILLES DE MATCHES**

**En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.**

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et à 8 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

### **FORFAITS AVISES**

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

## **DELEGATIONS**

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

\*\*\*\*\*

### **Arrêté Municipal de la Mairie d'EPINAY SUR ORGE**

Fermeture du stade du Breuil les jours fériés en 2025.



### **Courriel de COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION**

Fermeture du stade Babin à LA NORVILLE et du stade Faillu à EGLY les jours fériés en 2025.  
Fermeture du stade Babin à LA NORVILLE et du stade Faillu à EGLY du 20 octobre au 2 novembre 2025.

### **Courriel du Service des Sports de la Mairie de CORBEIL ESSONNES**

Fermeture du stade Robinson jusqu'au 30 novembre 2025 inclus.

### **Arrêté Municipal de la Mairie d'EPINAY-SOUS-SENART**

Fermeture du stade Alain Mimoum jusqu'au 31 octobre 2025 inclus.

### **Arrêté Municipal de la Mairie de VILLABE**

Fermeture du complexe du Bras de Fer (terrain en herbe) du 23 septembre 2025 au 31 mai 2026 inclus.

### **Arrêté Municipal de la Mairie de VIGNEUX**

Fermeture des structures sportives les jours fériés.

### **Arrêté Municipal de la Mairie de FORGES LES BAINS**

Fermeture des installations du lundi 27 octobre au dimanche 2 novembre 2025 inclus.

## **COUPES**

- **U14 à jouer le 18 octobre 2025 à l'horaire officiel (date butoir le 1er novembre 2025) (Exempt : ST MICHEL 91 FC)**

**TIRAGE le 28 octobre 2025 à 18h30  
Au District - Institut Gaston Villadier**

**CD Présent : M. FORNARELLI**

**Clubs Présents : LONGJUMEAU FC, MNVDB FC, SAVIGNY FCO, ST MICHEL FC 91, VILLEBON SPF 91**

#### **A jouer le 9 novembre 2025 :**

- **VETERANS (1/16<sup>èmes</sup>)**
- **+ 45 ANS (cadrage avant 1/8<sup>èmes</sup>)**
- **+ 55 ANS (cadrage avant 1/8<sup>èmes</sup>)**
- **U18 (cadrage avant 1/16<sup>èmes</sup>)**

#### **A jouer le 16 novembre 2025 :**

- **SENIORS ESSONNE (cadrage avant 1/16<sup>èmes</sup>)**
- **SENIORS DISTRICT (2<sup>ème</sup> tour)**



Rappel :

Sont exemptés du tirage de la Coupe de l'Essonne Seniors les clubs qualifiés en Coupe de France et Coupe de Paris.

Sont exemptés du tirage de la Coupe du District Seniors les clubs n'ayant engagé qu'une équipe en championnat et encore qualifiés en coupe de l'Essonne.

Sont exemptés du tirage de la Coupe de l'Essonne U16 et U14 les clubs qualifiés en Coupe de Paris.

Sont exemptés du tirage de la Coupe de l'Essonne U18 les clubs qualifiés en Coupe Gambardella et Coupe de Paris.

#### HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

### **DEROGATIONS – SAISON 2025/2026 (article 10.3 du RSG du District)**

**Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).**

**La Commission demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.**

#### Seniors

**Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :**

#### AIGLE FERTOISE

Seniors D3/A

15h00

**Accord de la Commission.**

#### FOOT FEMININ

#### **FMI NON PARVENUES DU 11 OCTOBRE 2025**

#### **Seniors F à 8**

**Match n° 54927982 \* ETAMPES FC 2 / STE GENEVIEVE FC 1**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.



Amende réglementaire à ETAMPES FC pour feuille de match incomplète (manque le verso de la feuille de match).

### **U18 F à 8**

#### **Match n° 54928107 \* MAROLLES US 1 / TROIS VALLEES FC 1**

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

#### **Match n° 54928109 \* VILLABE ETS 1 / VIRY CHATILLON ES 1**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

### **U15 F à 8 \* Poule A**

#### **Match n° 54928196 \* BONDOUFLE AMC 1 / MONTGERON ES 1**

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

### **U15 F à 8 \* Poule B**

#### **Match n° 54928223 \* VIRY CHATILLON ES 1 / STE GENEVIEVE FC 2**

Reprise du dossier.

Lecture du courriel de STE GENEVIEVE FC.

Dernière demande

La Commission demande la feuille de match aux deux clubs pour sa réunion du 4 novembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

### **FMI NON PARVENUE DU 18 OCTOBRE 2025**

#### **Seniors F à 8**

#### **Match n° 54928013 \* MILLY GATINAIS FC 1 / ETAMPES FC 2**

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 4 novembre 2025.

### **FMI NON PARVENUE DU 25 OCTOBRE 2025**

#### **Seniors F à 11 \* D1**

#### **Match n° 54652353 \* LINAS MONTLHERY ESA 1 / EVRY FC 1**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 4 novembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs = sur la non-transmission de la FMI.



## **Seniors F à 8**

### **Match n° 54928015 du 25 octobre 2025**

#### **ETAMPES FC 2 / COUDRAYSIEN FC 1**

Courriel d'ETAMPES FC en date du 24 octobre 2025 à 17h17 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe d'ETAMPES FC 2.

Amende réglementaire à ETAMPES FC.

### **Match n° 54928019 du 25 octobre 2025**

#### **VIGNEUX FCO 1 / DOURDAN SPORTS 1**

Demande de DOURDAN SPORTS de changement de date via Footclubs le 22 octobre 2025.

Accord de VIGNEUX FCO.

Accord des deux clubs pour jouer le 10 janvier 2026.

Refus de la Commission, la date du 10 janvier 2026 est un tour de Coupe.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Amende réglementaire à DOURDAN SPORTS pour demande tardive.

### **Match n° 54927978 remis au 1<sup>er</sup> novembre 2025**

#### **MILLY GATINAIS FC 1 / PORT. SAINT MICHEL 1**

Footclubs de MILLY GATINAIS FC en date du 27 octobre 2025 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 2<sup>ème</sup> forfait (avisé) de l'équipe de MILLY GATINAIS FC 1.

## **U18 F à 8**

### **Demande de changement d'horaire via Footclubs**

#### **LONGJUMEAU FC 1 / ATHIS-MONS USO 1 du 15 novembre 2025**

Demande de LONGJUMEAU FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match U14) pour jouer à 16h30, sous réserve de l'éclairage.

### **Demande de changement d'horaire via Footclubs**

#### **ORSAY BURES FC 1 / MILLY GATINAIS FC 1 du 11 octobre 2025**

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (horaire particulier) pour jouer à 17h00.

### **Match n° 54928114 du 8 novembre 2025**

#### **SACLAS MEREVILLE US 1 / VILLABE ETS 1**

Demande de SACLAS MEREVILLE US de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 18h00.

Refus de VILLABE ETS.

Refus de la Commission.

La Commission maintient la rencontre à 15h00.



## **U15 F à 8**

### **Match n° 54928220 du 4 octobre 2025**

#### **ETAMPES FC 2 / VIRY CHATILLON ES 1 \* Poule B**

Reprise du dossier.

Courriel de VIRY CHATILLON ES en date du 3 octobre 2025 à 18h54 nous informant du forfait de son équipe.

Courriel d'ETAMPES FC en date du 28 octobre 2025.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de VIRY CHATILLON ES 1.

Amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES.

## **CHAMPIONNAT SENIORS**

### **FMI NON PARVENUES DU 19 OCTOBRE 2025**

#### **D3/A**

#### **Match n° 53711808 \* EVRY FC 2 / LISSOIS FC 1**

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

#### **D4/B**

#### **Match n° 53713254 \* TROIS VALLEES FC 2 / EPINAY ATHLETICO FC 2**

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 24 octobre 2025 à 19h32.

Amende réglementaire à TROIS VALLEES FC pour transmission tardive.

### **FMI NON PARVENUE DU 26 OCTOBRE 2025**

#### **D5/A**

#### **Match n° 53713947 \* ST GERMAIN LES ARPAJON 2 / SO VERTOIS 1**

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

### **Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs**

#### **GRIGNY FOOTBALL 91 2 / PARAY FC 2 \* D2/A du 2 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer à 15h00 au stade Jean Miaud N°1 (terrain en herbe).

### **Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs**

#### **VAL YERRES CROSNE 2 / VIRY CHATILLON ES 1 \* D1 du 2 novembre 2025**

Demande de VAL YERRES CROSNE.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres) pour jouer à 14h00 au stade Pierre Mollet N°2 (terrain synthétique).

### **Demande de changement d'horaire via Footclubs**

#### **WISSOUS FC 1 / EVRY FC 2 \* D2/A du 2 novembre 2025**

Demande de WISSOUS FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problème d'éclairage) pour jouer à 15h00.



**Match n° 53713300 du 12 octobre 2025**

**BALLAINVILLIERS AS 1 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1 \* D4/B**

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du jeudi 16 octobre 2025, ayant dit match à rejouer.

La Commission invite les deux clubs à prendre connaissance de l'article 20.2.3. du R.S.G. du DEF relatif aux dispositions prévues quant à la qualification des joueurs en cas de match donné à rejouer.

*20.2.3 - Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité. Dans ce cas uniquement, ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date prévue pour le premier match.*

*Les conditions de participation des joueurs à un match remis ou à un match à rejouer figurent à l'article 7.12 du présent Règlement Sportif Général.*

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

**Match n° 53711538 remis au 26 octobre 2025**

**PARAY FC 2 / EPINAY ATHLETICO FC 1 \* D2/A**

Reprise du dossier.

Demande de PARAY FC de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 13h00.

Refus d'EPINAY ATHLETICO FC.

La Commission supprime l'inversion (voir PV du 21 octobre 2025).

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Le match retour (n° 53711598) se déroulera à PARAY le 22 février 2026 à 15h00.

**Match n° 53713951 remis au 26 octobre 2025**

**VILLABE ETS 2 / BALLANCOURT-ITTEVILLE ENT 1 \* D5/A**

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie de VILLABE reçu le vendredi 24 octobre 2025 à 14h08.

Le club visiteur a été avisé de la fermeture du terrain par le club recevant selon la procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF.

La procédure est respectée : la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

**Match n° 53713952 remis au 26 octobre 2025**

**PLATEAU SACLAY ES 1 / WISSOUS FC 2 \* D5/A**

Demande de PLATEAU SACLAY ES de changement d'horaire et de terrain via Footclubs, le 22 octobre 2025 pour jouer à 15h00 au complexe Sportif du Moulon N°2 à GIF (terrain synthétique).

Accord de WISSOUS FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à PLATEAU SACLAY ES pour demande tardive.

**Match n° 53713262 du 2 novembre 2025**

**VILLIERS SUR ORGE FC 1 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1 \* D4/B**

Courriel de CŒUR ESSONNE AGGLOMERATION : fermeture du stade de LA NORVILLE.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

**Match n° 53713916 du 2 novembre 2025**

**ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 1 / VILLABE ETS 2 \* D5/A**

Courriel de CŒUR ESSONNE AGGLOMERATION : fermeture du stade de LA NORVILLE.



Demande d'ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE d'inversion de la rencontre via Footclubs.  
Sans l'accord du club adverse, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

### CHAMPIONNAT CDM

#### **Match n° 53716685 remis au 26 octobre 2025**

#### **VILLABE ETS 5 / EPINAY SUR ORGE SC 5 \* D1**

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie de VILLABE reçu le vendredi 24 octobre 2025 à 14h08.  
Le club visiteur a été avisé de la fermeture du terrain par le club recevant selon la procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

La procédure est respectée : la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

### COUPE ESSONNE U14

#### **FMI NON PARVENUE DU 11 OCTOBRE 2025**

#### **D1**

#### **Match n° 54962528 \* MASSY ACADEMY 1 / TREMPLIN FOOT 1**

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

#### **Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs**

#### **JANVILLE LARDY ASL 1 / PAYS LIMOURS ENT 1 du 1<sup>er</sup> novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer à 14h00.

### CHAMPIONNAT U14

#### **FMI NON PARVENUES DU 11 OCTOBRE 2025**

#### **D2/A**

#### **Match n° 53723000 \* TREMPLIN FOOT 1 / EPINAY ATHLETICO FC 1**

Reprise du dossier.

Lecture du courriel de TREMPLIN FOOT.

Le club de TREMPLIN FOOT ne pouvait pas ouvrir la FMI sur la tablette du match.

FMI transmise tardivement, le 22 octobre 2025 à 23h44.

#### **D3/A**

#### **Match n° 53723337 \* SOISY SUR SEINE AS 1 / ATHIS-MONS USO 1**

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

#### **D4/C**

#### **Match n° 54606602 \* MONTGERON ES 2 / DRAVEIL FC 2**

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.



1<sup>er</sup> avertissement et amende réglementaire à MONTGERON ES pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

**Match n° 53722865 du 15 novembre 2025**

**ULIS CO 1 / VAL YERRES CROSNE 1 \* D1**

Reprise du dossier.

Suite au report de la rencontre des ULIS du 4 octobre 2025, l'équipe U14 D1 n'ayant pas purgé sa suspension de terrain (voir PV du 19 août 2025).

La Commission demande au club des ULIS CO de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, pour sa réunion du **4 novembre 2025, 12h00**, pour la rencontre citée en référence.

Le terrain de repli devra être neutre et situé hors de la ville du club sanctionné (article 40.7 du RSG du DEF).

**Match n° 54605058 du 15 novembre 2025**

**MENNECY CS 3 / ST MICHEL FC 91 2 \* D4/E**

Reprise du dossier.

Suite au désengagement de l'équipe de BOUSSY-QUINCY FC 2, l'équipe de MENNECY CS 3 est exempt le 11 octobre 2025.

La Commission demande au club de MENNECY CS de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, pour sa réunion du **4 novembre 2025, 12h00**, pour la rencontre citée en référence.

Le terrain de repli devra être neutre et situé hors de la ville du club sanctionné (article 40.7 du RSG du DEF).

**CHAMPIONNAT U15**

**FMI NON PARVENUE DU 18 OCTOBRE 2025**

**D2**

**Match n° 53722620 \* PARAY FC 1 / EVRY FC 2**

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 4 novembre 2025.

**COUPE ESSONNE U16**

**FMI NON PARVENUE DU 12 OCTOBRE 2025**

**Match n° 54962275 \* VIRY CHATILLON ES 1 / VILLEMORISSON FC 1**

Reprise du dossier.

Amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.



## CHAMPIONNAT U16

### **FMI NON PARVENUE DU 5 OCTOBRE 2025**

#### **D3/B**

**Match n° 53720027 \* STE GENEVIEVE FC 2 / JUVISY ACADEMIE 1**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

### **FMI NON PARVENUE DU 19 OCTOBRE 2025**

#### **D2/B**

**Match n° 53719765 \* ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 1 / PALAISEAU US 2**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 4 novembre 2025.

### **TI 72h du 26 octobre 2025 à jouer à une date ultérieure**

**PLESSIS PATE ES 1 / ST MICHEL FC 91 2 \* D4/C**

### **Demande de changement de terrain via Footclubs**

**VERRIERES LE BUISSON 1 / STE GENEVIEVE FC 3 \* D4/A du 2 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer au stade Robert Desnos N°2 (terrain synthétique).

### **Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs**

**JANVILLE LARDY ASL 1 / VILLEMORISSON FC 1 \* D4/D du 1<sup>er</sup> février 2026**

Accord de la Commission pour jouer à 11h30.

### **Demande de changement d'horaire via Footclubs**

**VAL YERRES CROSNE 2 / FLEURY 91 FC 3 \* D2/A du 2 novembre 2025**

Demande de VAL YERRES CROSNE.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (baisser de rideau match Seniors) pour jouer à 16h00, sous réserve de l'éclairage.

### **Demande de changement d'horaire via Footclubs**

**BALLAINVILLIERS AS 2 / TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT 2 \* D4/C du 2 novembre 2025**

Demande de BALLAINVILLIERS AS.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (occupation terrain) pour jouer à 14h00.



**Match n° 53719407 du 19 octobre 2025**

**FLEURY 91 FC 3 / BALLANCOURT-ITTEVILLE 1 \* D2/A**

Reprise du dossier.

Courriels de FLEURY 91 FC.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission demande à l'arbitre le résultat de la rencontre pour sa réunion du 4 novembre 2025.

**Match n° 53719192 du 2 novembre 2025**

**TREMPIN FOOT 1 / LINAS MONTLHERY ESA 2 \* D1**

Demande de TREMPIN FOOT d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure (Deux terrains en travaux au stade de Robinson jusqu'au 30 novembre 2025).

**Match n° 54582276 du 2 novembre 2025**

**TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT 1 / COUDRAYSIEN FC 1 \* D4/A**

Demande de COUDRAYSIEN FC de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 16h00.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 12h00.

**Match n° 54582706 du 2 novembre 2025**

**ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 3 / EVRY FC 4 \* D4/B**

Courriel de CŒUR ESSONNE AGGLOMERATION : fermeture du stade d'EGLY.

Demande d'ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

**Match n° 53719898 du 2 novembre 2025**

**VIGNEUX FCO 2 / BRETIGNY FCS 4 \* D3/A**

Demande de BRETIGNY FCS de changement de date via Footclubs pour jouer le 9 novembre 2025.

Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 2 novembre 2025.

**Match n° 53719923 du 14 décembre 2025**

**PAYS LIMOURS ENT 1 / VILLABE ETS 1 \* D3/A**

Demande de PAYS LIMOURS ENT de changement de date via Footclubs.

Accord des deux clubs pour jouer le 11 janvier 2026.

Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 14 décembre 2025.



## CHAMPIONNAT U18

### **FMI NON PARVENUE DU 5 OCTOBRE 2025**

#### **D3/C**

**Match n° 54577000 \* TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT 1 / ATHIS-MONS USO 1**

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

### **FMI NON PARVENUE DU 19 OCTOBRE 2025**

#### **D3/C**

**Match n° 53718922 \* VIRY CHATILLON ES 1 / PAYS LIMOURS ENT 1 \* D2/B**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 4 novembre 2025.

### **Demande de changement de terrain via Footclubs**

**VERRIERES LE BUISSON 1 / LISSOIS FC 1 \* D2/A du 2 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer au stade des Justices (terrain synthétique).

### **Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs**

**VILLEMOSSE FC 1 / DOURDAN SPORTS 2 \* D3/B du 23 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer à 12h30.

**JANVILLE LARDY ASL 1 / DOURDAN SPORTS 2 \* D3/B du 1<sup>er</sup> février 2026**

Accord de la Commission pour jouer à 12h00.

### **Match n° 54576722 du 2 novembre 2025**

**ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 2 / SAVIGNY FOOT CO 2 \* D3/B**

Courriel de CŒUR ESSONNE AGGLOMERATION : fermeture du stade d'EGLY.

Demande d'ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Refus de SAVIGNY FOOT CO pour jouer à 15h30, mais l'inversion est possible pour jouer à 14h15.

Accord de la Commission pour l'inversion et pour jouer à 14h15 à SAVIGNY (terrain synthétique).

Le match retour (n° 54576762) se déroulera à EGLY le 1<sup>er</sup> février 2026.

## CHAMPIONNAT VETERANS

### **Demandes de changement de terrain via Footclubs**

**WISSOUS FC 2 / SAVIGNY FOOT CO 2 \* D3/A du 2 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer au stade du Château Gaillard (terrain en herbe).

**COUDRAYSIEN FC 1 / JUVISY ACADEMIE 1 \* D3/B du 2 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer au stade Robert Dautier N°2 (terrain en herbe).



**Demande de changement de terrain via Footclubs et courriel de SACLAS MEREVILLE US**  
**SACLAS MEREVILLE US 3 / BOISSY FC 91 1 \* D4/B du 2 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer au stade des Hautes Croix (terrain synthétique).

**Match n° 53717821 du 2 novembre 2025**

**ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 1 / BOUSSY-QUINCY FC 1 \* D3/C**

Courriel de CŒUR ESSONNE AGGLOMERATION : fermeture du stade d'EGLY.

Demande d'ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Vu le planning des installations du club de BOUSSY-QUINCY FC, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

+45 ANS

**Match remis du 12 octobre 2025 à jouer le 7 décembre 2025**

OLLAINVILLE AS 4 / MASSY 91 FC 4 \* Poule B

**Demande de changement de terrain via Footclubs**

**WISSOUS FC 4 / MASSY 91 FC 4 \* Poule B du 2 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer au stade Jean François Marlin (terrain synthétique).

**Match n° 54571054 du 2 novembre 2025**

**OLLAINVILLE AS 4 / VILLEBON SPF 4 \* Poule B**

Demande d'OLLAINVILLE AS de changement d'heure via Footclubs pour jouer à 11h30.

Motif : deux équipes le même jour sur le même terrain à la même heure.

Sans l'accord du club adverse, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

La Commission demande au club d'OLLAINVILLE AS, compte tenu d'un seul terrain, d'anticiper sur les rencontres à venir.

+55 ANS

**Match n° 54574180 du 2 novembre 2025**

**PAYS LIMOURS ENT 6 / ORSAY BURES FC 6 \* Poule A**

Arrêté Municipal de fermeture du stade Maurice Buisson à FORGES LES BAINS.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

**Match n° 54574183 du 2 novembre 2025**

**VILLEBON SPF 6 / ATHIS-MONS USO 6 \* Poule A**

Demande de VILLEBON SPF de changement de date via Footclubs pour jouer le 9 novembre 2025.

Refus d'ATHIS-MONS USO.

Refus de la Commission.

Le 9 novembre 2025 est un tour de Challenge +55 ans.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.